



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-43

L'an deux mille vingt cinq à 10h302
Le 10 juin, à Chalons en Champagne

Date de convocation	30 avril 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
Mme Maria DE BONI
M Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylviane DENIS
M Alain DUPOMMIER
M Mickael DUFLOX
Mme Dominique FLORES
M Eric GILLARDIN
M Jean Yves JONET
M Benoit JOURDAIN

M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Sébastien PAULET
M Elie PERRIOT
M Alain REUTER
M. Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CREATION DE L'EMPLOI « CHARGE DE MISSION PREFIGURATEUR DE SAGE »

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-43

Objet de la délibération :

CREATION DE L'EMPLOI « CHARGE DE MISSION PREFIGURATEUR DE SAGE »

Pour faire face aux enjeux climatiques, l'EPAMA-EPTB Meuse s'est porté volontaire pour être porteur du projet d'une étude quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

En effet, les enjeux d'étiage de nos cours d'eau et les débits obligatoires d'étiage nécessitent de connaître nos besoins en eau, nos ressources et nos obligations internationales sur le grand bassin versant de la Meuse.

Par ailleurs, les enjeux sur la qualité de l'eau, les pollutions, la préservation des zones aquatiques et humides sont au cœur des actions de l'EPTB.

Cette grande étude de bassin sera la base de l'établissement d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), véritable outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Cette nouvelle action portée par l'EPAMA-EPTB Meuse est inscrite au contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et est déjà soutenue pour les partenaires suivants : la Région Grand Est, l'Etat, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et le CNPE de Chooz.

Afin de pouvoir initier les études préalables et d'animer ce projet, il est proposé de recruter un chargé de projet, préfigurateur de SAGE, sur un contrat de projet.

Le cout prévisionnel de ce poste est de 60 k€ / an.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Après avis du bureau syndical ;

Le Conseil Syndical de l'EPAMA :

- APPROUVE la création d'un poste d'ingénieur territorial à compter du 1er septembre 2025 aux conditions suivantes :

•fonctionnaire ou à défaut agent contractuel pour une durée de trois ans renouvelable 3 années ou Contrat de projet de six années

•Quotité de travail : 35/35h

- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette décision

Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS

